

ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE
Université de Montréal

**PROGRAMME DE LA MAÎTRISE AVEC TRAVAIL DIRIGÉ – OPTION SÉCURITÉ
INTÉRIEURE EN CRIMINOLOGIE POUR LES CANDIDAT(E)S QUI NE
DÉTIENNENT PAS LE B.SC. CRIMINOLOGIE OU LE B. SC. SÉCURITÉ ET ÉTUDES
POLICIÈRES**
2012-2013

Compte tenu de l'article 52 du règlement pédagogique du deuxième cycle tel que présenté dans *l'Annuaire de la Faculté des études supérieures*, les étudiants admis à la maîtrise en criminologie qui détiennent un premier diplôme universitaire dans une discipline autre que la criminologie doivent suivre des cours préparatoires à la maîtrise ou cours de propédeutique. L'étudiant dans cette situation trouvera décrit dans ce document le programme complet des études en criminologie le concernant.

Par ailleurs, **tout étudiant, y compris provenant du B. Sc. En criminologie/Sécurité et études policières** souhaitant être admis à cette option de la maîtrise doit **obligatoirement** avoir suivi les cours suivants :

SIP 1000 : Sécurité intérieure : nature et mission

SIP 3090 : Le renseignement

Et, parmi un choix de deux cours de méthodologies :

CRI 3318 : Méthodologie quantitative II

OU

CRI 3213 : Initiation aux méthodes qualitatives

1. PROGRAMME PRÉPARATOIRE À LA MAÎTRISE

1.1 Objectif

Le programme préparatoire à la maîtrise vise à faire acquérir à l'étudiant les connaissances criminologiques et relatives à la sécurité et aux études policières complémentaires à sa formation antérieure et nécessaires à son intégration dans le programme régulier d'études de maîtrise avec travail dirigé – option sécurité intérieure.

1.2 Programme

Le programme préparatoire à la maîtrise comporte un minimum de 12 crédits et un maximum de 30 crédits répartis comme suit:

- Connaissances en sécurité et études policières

SIP 1000 : Sécurité intérieure : nature et mission (3 cr. obl.)

Ce cours offre les notions de base en matière de sécurité intérieure, de maintien de l'ordre, de police, de paix publique, de prévention et de répression. Il présente un survol historique tout en présentant des notions de base des concepts de sécurité publique et privée. Enfin, il aborde les questions cruciales d'imputabilité, et de légitimité des contrôles de la police et de la sécurité.

SIP 3090 : Le renseignement (3 cr. obl.)

Ce cours aborde l'histoire et les pratiques du renseignement dans le domaine de la sécurité privée et publique. Également, il se concentre sur la communauté canadienne du renseignement et le processus cyclique du traitement de l'information.

- Cours de méthodologie (3 cr. obl.)

CRI 3213 - Initiation aux méthodes qualitatives (3 cr.)

Ce cours traite des notions fondamentales de méthodologie qualitative, dont l'entrevue et l'observation comme techniques de collecte des données en recherche en criminologie ; l'analyse documentaire, ainsi que l'initiation à l'analyse des données qualitatives.

CRI3318 - Méthodologie quantitative II (3 cr.)

Notions de base en matière d'analyse quantitative, dont : la logique de l'analyse à trois variables ; les méthodes de création d'échelles et de groupes ; les protocoles et tests de recherche évaluative (analyse de variance), ainsi que la régression multiple et la syntaxe SPSS.

- Cours au choix parmi les autres cours de sigle **SIP et/ou CRI** du premier cycle (min. 3 cr. max 21 cr.)

1.3 Dispenses ou équivalence

Des dispenses ou équivalences de cours peuvent être attribuées selon deux modalités:

A) Si l'étudiant a déjà suivi un cours dont le contenu correspond à celui dont il veut se faire dispenser ou pour lequel il pense pouvoir être crédité, il doit:

- a) présenter au titulaire du cours le syllabus du cours qu'il a suivi;
- b) subir avec le titulaire du cours une entrevue serrée sur la matière vue.

La dispense ou équivalence ne lui sera accordée que s'il a obtenu la note C ou l'équivalent pour le cours suivi.

B) L'étudiant pourra aussi, sur demande, se faire dispenser d'un cours dans des disciplines de base de la criminologie ou de la sécurité et des études policières s'il a un diplôme universitaire (ou au moins 60 crédits ou un majeur) dans une de ces disciplines ou dans une discipline apparentée.

1.4 Note de passage

La note de passage pour chacun des cours suivis dans le cadre de la maîtrise préparatoire est C. L'étudiant doit conserver une moyenne générale **d'au moins 3,2** pour accéder à la maîtrise proprement dite.

1.5 Évaluation

Se référer au règlement pédagogique du 2^{ème} cycle de l'annuaire de la Faculté des études supérieures, section XV, art. 58, 59 et 60.

1.6 Cas particuliers

Dans le cas où un étudiant compléterait tous ses crédits préparatoires sauf un cours, et ce, pour des raisons jugées sérieuses par le responsable des études de maîtrise, l'inscription à la maîtrise proprement dite serait possible si les résultats obtenus sont **supérieurs à 3,2 (moyenne générale)** et qu'il est raisonnable de penser qu'il maintiendra cette moyenne lors de l'addition de ce cours préparatoire.

Note : Le programme établi est minimal; l'étudiant est libre d'ajouter des cours à ce programme. Ces cours sont alors considérés hors programme et les notes sont non contributives à la moyenne.

2. PROGRAMME DE MAÎTRISE

L'étudiant qui a conservé une moyenne générale de 3,2 dans ses cours préparatoires accède à la maîtrise proprement dite et suit le programme régulier de cours tel qu'il est décrit dans *l'Annuaire de la Faculté des études supérieures*.

3. CONNAISSANCE DE LA LANGUE ANGLAISE

Tous les séminaires et cours se déroulent en français et le mémoire doit être rédigé en français, à moins d'une autorisation spéciale qui doit être demandée au moment de l'admission.

Le programme accorde une grande importance aux lectures personnelles et, à cet égard, une partie importante de la documentation est de langue anglaise. Une certaine aisance dans la compréhension de l'anglais écrit s'avère donc un outil indispensable pour la réussite des études entreprises.

Décembre 2011.